

Rapport du Président

Séance Publique du
mardi 7 décembre 2010

Service instructeur

Service du Développement
économique, de l'Enseignement
Supérieur et du Tourisme

2^{ème} Commission - N° CG-2010-4-2-4

Service consulté

Agence de Développement Touristique
de Haute Alsace

BUDGET PRIMITIF 2011 INTERVENTION DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DU TOURISME (POLITIQUE F04)

Résumé : *Les interventions du Département en faveur du tourisme concernent les aides à l'hébergement, la restauration, les autres investissements touristiques ainsi que les cotisations, subventions de soutien aux organismes à vocation touristique, le volet touristique des Contrats de Territoire de Vie et de la Convention Interrégionale pour le Massif des Vosges, le projet de rénovation de la Maison de l'Alsace ainsi que le soutien au Bioscope et au grand site touristique Sud-Alsace.*

Les crédits prévus dans le cadre du présent rapport sont les suivants :

DEPENSES :	AP	CP		TOTAL CP BP 2011
		I	F	
Programme F041 Promotion touristique	5 303 179	1 488 000	448 000	1 936 000
Programme F042 Maison de l'Alsace	0	3 000 000	300 000	3 300 000
Programme F043 Convention Interrégionale Massif des Vosges	0	300 000	0	300 000
Programme F045 Bioscope		300 000	100 000	400 000
Programme F047 Pierre & Vacances	6 250 000	150 000		150 000
Programme F048 Centre aqualudique	2 000 000	150 000		150 000
TOTAL	13 553 179	5 388 000	848 000	6 236 000

	AE	CP		TOTAL CP BP 2011
		I	F	
Programme F041 Subvention en faveur de l'Agence de Développement Touristique de Haute Alsace (ADT) <i>(fait l'objet d'un rapport distinct)</i>	0	0	2 580 000	2 580 000

Les crédits en faveur de l'ADT sont inscrits dans le cadre d'une autorisation d'engagement 2009 à hauteur de 7 663 107 €.

TOTAL GENERAL programmes F041, F042, F043, F045, F047, F048	13 553 179	5 388 000	3 428 000	8 816 000
---	-------------------	------------------	------------------	------------------

RECETTES :

	I	F	TOTAL RECETTES BP 2011
Programme F042			
Maison de l'Alsace	1 500 000	0	1 500 000

PROGRAMME F041 - PROMOTION TOURISTIQUE

Le tourisme constitue une activité fondamentale à plus d'un titre car il représente un enjeu fort pour l'économie haut-rhinoise : près de 5 millions de touristes viennent dans le Haut-Rhin chaque année, générant un peu moins de 10 millions de nuitées. L'activité touristique représente 5,1 % du Produit Intérieur Brut et environ 11 000 emplois dans le département (source : Observatoire Régional du Tourisme Alsace). C'est, dans le contexte actuel, un important levier économique qui présente l'avantage de ne pas être délocalisable. Le soutien fort du Département à ce secteur d'activité se manifeste par des politiques de soutien aux hébergements, à la restauration, à différents investissements touristiques, à des organismes et manifestations de nature touristique. C'est également un axe prépondérant des différents Contrats de Territoire de Vie qui mettent en avant les retombées économiques issues de la filière « tourisme ».

I - INVESTISSEMENT

1 - FONDS DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Le Conseil Général a décidé de créer, en 2000, un fonds départemental de développement touristique, en investissement et en fonctionnement, dans le prolongement du contrat de plan 1994-1999.

Il y a lieu de prévoir des crédits pour le dossier de subvention relatif à la création d'un bike-park attribuée à la Communauté de Communes du Canton de Hirsingue dans le cadre du Contrat Thématique Tourisme n°2 mis en place sur le territoire de vie du Sundgau.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire un crédit de paiement de 9 000 €.

2 - AIDES A L'HÔTELLERIE

Un nouveau dispositif d'aide à l'hôtellerie, unique et commun à la Région et aux Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, a été mis en place depuis le 1^{er} janvier 2007.

Les objectifs poursuivis par cette nouvelle politique sont les suivants :

- une simplification pour les maîtres d'ouvrages, avec la mise en place d'un guichet unique pour l'instruction des dossiers ;
- une harmonisation des aides sur l'ensemble du territoire alsacien ;
- un soutien accru pour encourager les projets importants d'investissement et la mise à niveau de l'hôtellerie alsacienne face aux nouvelles attentes de la clientèle.

Pour l'année 2010, 23 dossiers ont été soutenus, pour un montant total de 1 310 083 € complétés par une subvention équivalente de la Région Alsace.

L'année 2011 devrait en particulier voir l'émergence du projet Loisiium à VOEGLINSHOFFEN, pour lequel la Commission de l'Economie, du Tourisme, de l'Université et de la Recherche réunie le 30 septembre 2009 a émis un avis favorable à l'octroi d'une subvention de 1 405 621 € à la SAS LOISIUM sous condition d'une validation des emprunts bancaires. Un montant de 1 405 621 € en autorisation de programme et de 300 000 € en crédits de paiement sont ainsi prévus pour 2011.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire une autorisation de programme de 2 400 000 € et un crédit de paiement de 1 100 000 €.

3 - MEUBLES DE TOURISME ET CHAMBRES D'HÔTES

Depuis le 1^{er} janvier 2009 un nouveau dispositif en faveur des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes, commun avec le Conseil Général du Bas-Rhin, a été mis en œuvre.

En 2010, la création et la rénovation de 41 meublés de tourisme et de 23 chambres d'hôtes ont été soutenus pour un montant total de 291 803 €.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire une autorisation de programme de 200 000 € et un crédit de paiement de 180 000 €.

4 - AIDES AUX CAMPINGS ET PARCS RESIDENTIELS DE LOISIRS

Il s'agit des aides traditionnelles accordées à la création et la modernisation des terrains de camping, à la construction et à l'aménagement d'habitations légères de loisirs (HLL) ainsi qu'à la création de parcs résidentiels de loisirs (PRL).

Il est précisé que le soutien aux aires de service pour campings-cars est dorénavant pris en compte dans le cadre des Contrats de Territoire de Vie.

En 2010, une subvention totale de 76 199 € a été attribuée en faveur de 8 campings.

De nouveaux projets devraient voir le jour en 2011.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire une autorisation de programme de 20 000 € ainsi qu'un crédit de paiement de 10 000 € en faveur des projets communaux et intercommunaux ;
- d'inscrire une autorisation de programme de 60 000 € ainsi qu'un crédit de paiement de 40 000 € en faveur des projets associatifs et privés.

5 - AIDES A LA RESTAURATION

Le Conseil Général du Haut-Rhin a adopté le 24 juin 2005, à l'occasion de la DM1, une politique de soutien en faveur de la restauration traditionnelle, en cohérence avec le Département du Bas-Rhin.

Cette politique doit permettre de venir en aide à cette profession, de valoriser les produits du terroir, le savoir-faire des professionnels haut-rhinois et d'encourager l'évolution de la profession en privilégiant la qualité.

Cette aide s'adresse aux restaurateurs adhérents à la Fédération des Chefs de Cuisine Restaurateurs d'Alsace, possédant un restaurant pratiquant une cuisine traditionnelle, pour des travaux d'amélioration du confort, de modernisation, de restructuration et de mise aux normes.

Trois dossiers ont été soutenus au titre de cette politique en 2010 pour un montant total de 44 053 €.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire une autorisation de programme de 15 000 € ainsi qu'un crédit de paiement de 10 000 € au titre de l'aide à la restauration ;

6 - EQUIPEMENTS D'INTERET TOURISTIQUE

Le Conseil Général a mis en place, depuis le 1^{er} janvier 2005, une politique d'aide aux centres de vacances associatifs qui est la suivante : prise en charge à hauteur de 15 % du coût des travaux pour les centres de vacances membres du réseau Accueil Jeunes Alsace (AJA).

Deux dossiers relevant de cette politique restent à solder.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire un crédit de paiement de 90 000 €.

7 - AMENAGEMENTS TOURISTIQUES DES FORETS

Le Département soutient les aménagements touristiques en forêts tant communales que domaniales.

Pour les forêts domaniales, une nouvelle convention triennale de partenariat a été mise en place avec l'Office National des Forêts sur cette thématique au début de l'année 2010, qui prévoit notamment une enveloppe maximale de subvention départementale de 75 000 € sur 3 ans.

A ce titre, il est proposé:

- d'inscrire une autorisation de programme de 45 000 € en faveur de l'aménagement touristique des forêts et un crédit de paiement de :
 - 25 000 € pour les forêts domaniales ;
 - 15 000 € pour les forêts communales.

8 - SENTIERS DE DECOUVERTE, BATIMENTS COMMUNAUX A VOCATION TOURISTIQUE et TOURISME FLUVIAL

Le soutien aux sentiers de découverte, aux bâtiments communaux à vocation touristique ainsi qu'au tourisme fluvial, est dorénavant pris en compte dans le cadre des Contrats de Territoire de Vie. Il reste un dossier relatif aux sentiers de découverte non soldé pour lequel il y a lieu de prévoir des crédits de paiement en 2011.

A ce titre, il est proposé:

- d'inscrire un crédit de paiement de 9 000 € en faveur des sentiers de découverte.

9 – CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE

Le soutien à différents projets de nature touristique a été acté dans le cadre des Contrats de Territoire de Vie (CTV).

Les montants de subventions à prévoir dans ce cadre sont les suivants :

CTV du SUNDGAU

- mise en place de points d'accueil et d'information touristique du public sur le territoire de la Porte d'Alsace (Communauté de Communes de la Porte d'Alsace)

Total : 8 700 €

Pour mémoire, deux autres dossiers, relevant du fonctionnement, ont également été validés dans le cadre de ce CTV: il s'agit du Contrat Thématique Tourisme n° 3 ainsi que la réalisation d'un circuit pédestre des 3 Châteaux (Communauté de Communes du Jura Alsacien) pour un montant total de 77 351 € (cf. paragraphe ci-dessous relatif au fonctionnement).

CTV des TROIS PAYS

- création d'un réseau de sentiers de découverte (Communauté de Communes de la Porte du Sundgau)

Total : 9 450 €

CTV de FLORIVAL, VIGNOBLE, PLAINE DU RHIN

- aménagement des Iles du Rhin (Communauté de Communes Essor du Rhin) : 263 273 € ;
- aménagement d'espaces naturels au plan d'eau Gerteis (commune d'ENSISHEIM) : 150 000 € ;
- aménagement touristique en forêt (commune de SOULTZMATT) : 22 500 € ;
- création d'une Maison du Rhin à vocation culturelle sur l'Ile du Rhin (Communauté de Communes Essor du Rhin) : 45 000 € ;
- réaménagement du refuge du Sudel (commune de WUENHEIM) : 17 000 €.

Total : 497 773 €

CTV de la REGION MULHOUSIENNE

- réhabilitation du pôle holarctique du parc zoologique (Mulhouse Alsace Agglomération) : 500 000 € ;
- transfert de l'Office de Tourisme avenue de Colmar à MULHOUSE (Mulhouse Alsace Agglomération) : 150 000 €.

Total : 650 000 €

CTV de PIEMONT VAL D'ARGENT PAYS WELCHE

- mise en valeur touristique du Parc Lefébure (commune d'ORBÉY)

Total : 19 296 €

CTV de COLMAR, FECHT ET RIED

- réalisation d'une étude de stratégie et de développement touristique (Communauté de Communes du Pays de Brisach) : 4 960 € ;
- aménagement de la Porte de BELFORT pour l'implantation de l'Office de Tourisme du Pays de Brisach (Communauté de Communes du Pays de Brisach) : 112 000 € ;
- création d'un lieu d'interprétation à vertu didactique et ludique du plan étoile de Neuf-Brisach (Communauté de Communes du Pays de Brisach) : 70 000 € ;
- aires de services pour camping-cars – 11 places (Communauté de Communes du Pays de Brisach) : 11 000 € ;
- création d'un Centre de Congrès au Parc des Expositions de COLMAR (Ville de COLMAR) : 880 000 € ;
- création d'un nouvel office de tourisme (Ville de COLMAR) : 90 000 € ;
- aires de service pour camping-cars – 50 places (commune de MUNSTER) : 50 000 € ;
- aires de service pour camping-cars – 40 places (commune d'EGUISHEIM) : 40 000 € ;
- projet touristique et culturel de la station des Trois-Epis (SIVOM des Trois-Epis) : 100 000 €.

Total : 1 357 960 €

CTV de THUR-DOLLER

- création d'une aire d'accueil pour campings-cars (commune de THANN)

Total : 20 000 €

Pour mémoire, une subvention pour le projet de création d'un réseau de gîtes d'étape sur le territoire de vie Thur-Doller a également été actée dans le cadre de ce CTV. Les crédits nécessaires, d'un montant de 526 011 €, sont prélevés sur le programme F043 – Convention Interrégionale pour le Massif des Vosges (cf. paragraphe ci-dessous relatif à ce programme).

Il y a lieu de prévoir pour les différents dossiers une autorisation de programme pour un montant total de 2 563 179 € pour 2011.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire une autorisation de programme de 2 563 179 € pour les projets de nature touristique au titre des Contrats de Territoire de Vie.

II - FONCTIONNEMENT

Pour mémoire, il est rappelé qu'outre les dispositifs d'intervention touristique en matière de fonctionnement exposés ci-après, le Département soutient l'Agence de Développement Touristique de Haute-Alsace au travers d'une subvention de fonctionnement qui s'inscrit dans le cadre d'une convention triennale de partenariat. Cette subvention, d'un montant de 2 580 000 € pour 2011, un bilan de l'année 2010 ainsi que les perspectives 2011, font l'objet d'un rapport distinct soumis à la présente séance plénière.

1 - ORGANISMES ET ASSOCIATIONS A VOCATION TOURISTIQUE

Divers organismes ou associations présentent des demandes de subventions relatives à des actions relevant du tourisme et de la mise en valeur de la nature. Ces actions participent de façon régulière à l'animation touristique du Haut-Rhin.

Depuis l'année 2001, ces aides sont distinguées selon deux types d'opérations : d'une part les interventions en faveur des organismes de tourisme à vocation générale, d'autre part le soutien aux animations touristiques.

Différentes subventions en faveur d'organismes touristiques (Offices de tourisme, Club Vosgien, Relais Départemental des Gîtes de France, Réseau des Offices de Tourisme,...) ou de manifestations (Forêt Enchantée, Pays de Noël, Folie Flore, ...) ont été attribuées en 2010.

Par ailleurs, le Département est membre d'un certain nombre d'associations (Comité Régional du Tourisme d'Alsace, Lieux Mythiques dans le Rhin Supérieur, ...), pour lesquelles il y a lieu de prévoir le versement de cotisations en 2011.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire un crédit de 260 649 € au titre des interventions en faveur des organismes de tourisme à vocation générale ;
- d'inscrire un crédit de 85 000 € au titre du soutien aux actions et animations touristiques ;
- d'inscrire un crédit de 5 000 € pour le règlement des cotisations à divers organismes d'intérêt touristique.

2 - PROJETS TOURISTIQUES TRANSFRONTALIERS

Le Haut-Rhin est tourné naturellement vers l'Europe par sa situation géographique. Situé dans l'espace rhénan, il travaille de concert avec ses voisins suisses et allemands dans le domaine touristique. Cet atout est mis en valeur et en synergie au travers de différents projets touristiques à vocation transfrontalière.

Un dossier a été subventionné à ce titre en 2010 : il s'agit du projet INTERREG IV Europe du Nord-Ouest intitulé « DEMARRAGE », dont l'objectif est de créer un produit touristique transnational en matière de cyclotourisme le long du Rhin.

De nouveaux dossiers sont susceptibles d'émerger en 2011.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire un crédit de 20 000 € en faveur des projets touristiques transfrontaliers.

3 – CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE

Deux dossiers relevant du fonctionnement ont été validés dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau : il s'agit du Contrat Thématique Tourisme n° 3, pour un montant de 60 000 €, ainsi que la réalisation d'un circuit pédestre des 3 Châteaux (Communauté de Communes du Jura Alsacien) pour un montant total de 17 351 €.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire un crédit de 77 351 € en faveur des projets relevant du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau.

PROGRAMME F042 – MAISON DE L'ALSACE A PARIS

Le Département du Haut-Rhin assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération de réhabilitation de la Maison d'Alsace à Paris pour le compte des deux Départements, propriétaires de cet équipement, selon la délibération du 23 juin 2006.

Après une nouvelle phase de discussions avec le Groupe Frères Blanc, le projet architectural de la réhabilitation de la Maison de l'Alsace a trouvé son aboutissement. Une demande de permis de construire a été déposée en septembre 2010. Après obtention des autorisations courant du 1^{er} semestre 2011, l'appel à concurrence pourra être engagé. Puis, courant du 2^e semestre 2011, les travaux proprement dits de réhabilitation de la Maison de l'Alsace débiteront. Une fermeture complète de la Maison et de la brasserie interviendra entre

janvier 2012 et décembre 2012. La réouverture complète de l'immeuble est prévue pour juin 2013.

A ce titre, il est prévu d'inscrire un crédit de paiement de 3 000 000 € et des recettes à hauteur de 1 500 000 € (participation du Bas-Rhin inscrite au Budget Primitif 2011), ainsi qu'un crédit en dépenses et recettes pour opération d'ordre à hauteur de 3 000 000€.

Entre temps, et notamment en 2011, il appartiendra aux Assemblées du Haut-Rhin et du Bas-Rhin de se prononcer sur une refonte des statuts de la Société Fermière de la Maison de l'Alsace, une restructuration de son capital, la création d'une entente interdépartementale conventionnelle et l'engagement d'une procédure de délégation de service public pour la gestion future de la Maison de l'Alsace.

Par ailleurs, afin de permettre à la Société Fermière de la Maison de l'Alsace de poursuivre ses missions de promotion, il est proposé, dans le cadre de la convention d'objectifs intervenue en 2009, d'allouer une subvention de 300 000 €.

Afin de faire face aux engagements à intervenir en 2011, il vous est proposé :

- d'inscrire un crédit de paiement de 3 000 000 € en investissement ;
- d'inscrire une recette à hauteur de 1 500 000 € ;
- d'inscrire un crédit de 300 000 € au titre du fonctionnement.

PROGRAMME F043 – CONVENTION INTERREGIONALE POUR LE MASSIF DES VOSGES

Lors de la Séance Plénière du 22 juin 2007, un nouveau programme F043 a été mis en place afin de permettre la mise en œuvre de la convention interrégionale pour le Massif des Vosges. L'engagement financier total du Département s'élève dans ce cadre à 11,5 millions d'euros pour la période 2007 à 2013, dont 2,085 millions sont consacrés aux actions touristiques.

Plusieurs dossiers ont déjà été soutenus à ce titre, dont la création de la Maison du Fromage – Vallée de Munster (nouvelle dénomination de la Maison du Munster), pour laquelle une subvention de 1 million d'euros a été accordée à la Communauté de Communes de la Vallée de Munster lors de la Séance Plénière des 11 et 12 décembre 2008. Il y a lieu de prévoir pour ce dossier des crédits de paiement pour le versement du solde de l'aide.

Par ailleurs, le dossier relatif à la création d'un réseau de gîtes d'étape (Pays Thur-Doller) relevant du Contrat de Territoire de Vie Thur Doller élargera sur ce programme. Le montant prévu en 2011 pour ce dossier s'élève à 526 011 € (prélevé sur les AP pluriannuelles).

Il est proposé :

- d'inscrire un crédit de 300 000 € pour les projets s'inscrivant dans le cadre de la convention interrégionale pour le Massif des Vosges.

PROGRAMME F045 – SYMBIO /BIOSCOPE

Le Syndicat Mixte pour le Bioscope (SYMBIO), qui associe la Région Alsace et le Département du Haut-Rhin, a délégué la réalisation et l'exploitation d'un parc à thème sur le site d'UNGERSHEIM, à la société SMVP, filiale de la Compagnie des Alpes.

La mise en oeuvre de ce projet a fait l'objet d'une délégation de service public à travers un contrat de concession intervenu en 2001 et complété par quatre avenants respectivement en 2002, 2004, 2006 et 2009.

Les contributions financières des collectivités adhérentes aux investissements donnent lieu à l'établissement d'une convention qui, pour la période 2007-2011, a été validée par la Commission Permanente lors de sa séance du 8 décembre 2006 et a été mise en application après le vote du Budget Primitif 2007 par l'Assemblée départementale.

Pour l'exercice 2011, il est prévu d'inscrire un crédit de paiement à hauteur de 300 000 € au titre de notre participation aux dépenses d'investissement. Cette contribution permettra d'engager les travaux nécessaires à l'arrivée du village de vacances Pierre & Vacances, du centre aqualudique, pour un montant estimé à 300 000 € et de poursuivre le développement du pôle touristique que constituent le Bioscope et l'Ecomusée.

Le budget de fonctionnement propre du SYMBIO ne ressort pas de la convention de financement des investissements. Le SYMBIO prévoit une contribution départementale de 100 000 € pour couvrir ses frais de fonctionnement en 2011.

A ce titre, il est proposé d'inscrire :

- au titre des dépenses d'investissement : un crédit de paiement de 300 000 € ;
- au titre des dépenses de fonctionnement, un montant de 100 000 €.

PROGRAMME F047 – Pierre & Vacances

Le SYMBIO, conformément au protocole d'accord intervenu en novembre 2008, sera l'aménageur du site pressenti pour accueillir le village de vacances Pierre & Vacances. Le programme envisagé porte sur la construction de 350 à 500 unités d'hébergements en « Résidence de Tourisme Classée » réalisée en une ou deux tranches comportant équipements sportifs et de loisir (piscine de proximité et jeux d'enfants...), restauration, commerces et services nécessaires aux besoins des résidents, club pour enfants. La première tranche portera sur un minimum de 350 unités, soit 2 000 lits et sera exploitée pendant 39 semaines par an. Le projet global représente un investissement prévisionnel de 110 M€. Le Département du Haut Rhin doit contribuer au projet à hauteur de 6,25 M€, pour des investissements portant sur les infrastructures (VRD) et au titre de l'hébergement touristique :

Pour permettre d'engager les premiers travaux nécessaires à l'arrivée du village de vacances, il est proposé d'inscrire :

- une autorisation de programme de 6 250 000 € et un crédit de paiement de 150 000 €.

PROGRAMME F048 – Centre aqualudique

Le SYMBIO, dans le cadre d'une délégation de service public à intervenir, financera, à hauteur de 14M€, la création d'un centre aqualudique à proximité du site touristique Bioscope/Ecomusée/Pierre & Vacances. La contribution du Département s'élève à 2 M€.

A ce titre, il est proposé d'inscrire :

- une autorisation de programme de 2 000 000 € et un crédit de paiement de 150 000€.

En conclusion générale, je vous propose :

❖ d'inscrire au titre du BP 2011 les crédits suivants :

➤ **Programme F041 Promotion Touristique**

En investissement :

- * une autorisation de programme à hauteur de 5 303 179 €
- * un crédit de paiement de 1 488 000 €

En fonctionnement :

- * un crédit de fonctionnement de 448 000 €

➤ **Programme F042 Maison de l'Alsace à Paris**

En investissement :

- * un crédit de paiement de 3 000 000 €

En recettes :

- * un crédit de 1 500 000 €

En fonctionnement :

- * un crédit de 300 000 €

➤ **Programme F043 Convention Interrégionale pour le Massif des Vosges**

En investissement :

- * un crédit de paiement de 300 000 €

➤ **Programme F045 Bioscope**

En investissement :

- * un crédit de paiement de 300 000 €

En fonctionnement :

- * un crédit de fonctionnement de 100 000 €

➤ **Programme F047 – Pierre & Vacances**

En investissement :

- * une autorisation de programme de 6 250 000 €
- * un crédit de paiement de 150 000€

➤ **Programme F048 – Centre aqualudique**

En investissement :

- * une autorisation de programme de 2 000 000 €
- * un crédit de paiement de 150 000 €

Ces différents montants sont ventilés conformément aux tableaux joints en annexe 1 à 6.

❖ de donner délégation à la Commission Permanente au titre des programmes sus-mentionnés pour :

**BP 2011 - TOURISME
INVESTISSEMENT**

F041 - PROMOTION TOURISTIQUE

Programme	Chapitre	Nature	Libellé de l'enveloppe	Autorisation de programme	Crédit de paiement
F241	204	20414	Contrat de Territoire de Vie du Sundgau	8 700 €	0 €
F241	204	20414	Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays	9 450 €	0 €
F241	204	20414	Contrat de Territoire de Vie de Florival, Vignoble, Plaine du Rhin	497 773 €	0 €
F241	204	20414	Contrat de Territoire de Vie de la Région Mulhousienne	650 000 €	0 €
F241	204	20414	Contrat de Territoire de Vie de Piémont, Val d'Argent, Pays Welche	19 296 €	0 €
F241	204	20414	Contrat de Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried	1 357 960 €	0 €
F241	204	20414	Contrat de Territoire de Vie de Thur Doller	20 000 €	0 €
F241	204	20414	Fonds départemental de développement touristique	0 €	9 000 €
F241	204	2042	Hôtellerie familiale et indépendante	2 400 000 €	1 100 000 €
F241	204	2042	Aide à la restauration	15 000 €	10 000 €
F241	204	2042	Meublés de tourisme et chambres d'hôtes	200 000 €	180 000 €
F241	204	20414	Aménagement campings communaux et intercommunaux	20 000 €	10 000 €
F241	204	2042	Aménagement campings associatifs et privés	60 000 €	40 000 €
F241	204	20414	Aménagement sentiers de découverte	0 €	9 000 €
F241	204	20414	Bâtiments à vocation touristique	0 €	0 €
F241	204	20411	Aménagement forêts domaniales	25 000 €	25 000 €
F241	204	20414	Aménagement forêts communales	20 000 €	15 000 €
F241	204	20415	Tourisme fluvial	0 €	0 €
F241	204	2042	Equipement d'intérêt touristique	0 €	90 000 €
TOTAL				5 303 179 €	1 488 000 €

F043 - CONVENTION INTERREGIONALE POUR LE MASSIF DES VOSGES

Programme	Chapitre	Nature	Libellé de l'enveloppe	Autorisation de programme	Crédit de paiement
F243	204	2042	Hébergements liés à l'itinérance	0 €	300 000 €

**BP 2011 - TOURISME
FONCTIONNEMENT**

F041 - PROMOTION TOURISTIQUE

Programme	N° chapitre	Nature	Libellé de l'enveloppe	Crédit de paiement
F641	011	6281	Cotisations à divers organismes d'intérêt touristique	5 000 €
F741	65	65734 65738 6574	Contrat de Territoire de Vie du Sundgau	77 351 €
F741	65	6574 65738	Interventions en faveur des organismes de tourisme à vocation générale	260 649 €
F741	65	65734 6574	Soutien aux actions et animations touristiques	85 000 €
F741	65	6574	Projets touristiques transfrontaliers	20 000 €
TOTAL				448 000 €

BUDGET PRIMITIF 2011

F042 - MAISON DE L'ALSACE A PARIS

INVESTISSEMENT

N° chapitre	Nature	Libellé de l'enveloppe	Autorisation de programme	Crédit de paiement
23	238	Maison de l'Alsace à PARIS Travaux	0 €	2 980 000 €
20	2033	Maison de l'Alsace à PARIS Frais d'insertion	0 €	0 €
23	231318	MAISON DE L'ALSACE A PARIS Etudes et interventions spécifiques	0 €	20 000 €
TOTAL			0 €	3 000 000 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

N° chapitre	Nature	Libellé de l'enveloppe	Montant
13	1313	Maison de l'Alsace à PARIS Participation CG 67	1 500 000 €
TOTAL			1 500 000 €

FONCTIONNEMENT

N° chapitre	Nature	Libellé de l'enveloppe	Crédit de paiement
011	61522	Maison de l'Alsace à Paris	300 000 €

BUDGET PRIMITIF 2011**F045 - BIOSCOPE****INVESTISSEMENT**

N° chapitre	Nature	Libellé de l'enveloppe	Autorisation de programme	Crédit de paiement
204	20415	Syndicat Mixte pour le BIOSCOPE	0 €	300 000 €

FONCTIONNEMENT

N° chapitre	Nature	Libellé de l'enveloppe	Crédit de paiement
65	65735	Syndicat Mixte pour le BIOSCOPE	100 000 €

BUDGET PRIMITIF 2011**F047 - PIERRE & VACANCES****INVESTISSEMENT**

N° chapitre	Nature	Libellé de l'enveloppe	Autorisation de programme	Crédit de paiement
204	20415	Village de vacances Pierre & Vacances	6 250 000 €	150 000 €

BUDGET PRIMITIF 2011**F048 - CENTRE AQUALUDIQUE****INVESTISSEMENT**

N° chapitre	Nature	Libellé de l'enveloppe	Autorisation de programme	Crédit de paiement
204	20415	Centre aqualudique	2 000 000 €	150 000 €